

Votre dossier MDPH, sans erreur : remplir, joindre, suivre, contester, pour un adulte ou pour un enfant

AAH, PCH, carte mobilité inclusion, RQTH, AEEH, aide à l'école : un seul dossier pour tout demander. Le certificat médical, la partie « vie quotidienne », les pièces, les délais, le renouvellement, et les recours quand la réponse est non, avec les lettres prêtes à adapter.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 5 novembre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. La MDPH et ce que vous pouvez demander 4
2. Le certificat médical 7
3. Remplir le formulaire et l'envoyer 8
4. L'attente et la décision 11
5. Le dossier d'un enfant 13
6. Renouveler sans rupture 14
7. Quand la réponse est non 15
8. Fiches et lettres prêtes à adapter 17

Mentions et sources 19

Avant de commencer

La maison départementale des personnes handicapées (**MDPH**) reçoit **un seul dossier** pour presque tous les droits liés au handicap. Ce guide le reprend case par case, pour un **adulte** comme pour un **enfant**, jusqu'à la décision, au renouvellement et aux recours.

Règles vérifiées le **5 novembre 2026** sur des sites officiels. Mayotte a des règles particulières pour l'AAH.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Je ne sais pas quoi demander	Partie 1
Je dois voir le médecin	Partie 2
Je remplis le formulaire et prépare l'envoi	Partie 3
J'attends, ou j'ai reçu la décision	Partie 4
Le dossier concerne mon enfant	Partie 5
Mes droits arrivent à leur fin	Partie 6
La réponse est non	Partie 7

Les trois règles qui comptent

- **Décrivez une journée réelle**, pas seulement votre diagnostic.
- **Gardez une copie** de tout ce que vous envoyez.
- **Comptez 2 mois** à partir de chaque refus : c'est le délai pour contester.

PARTIE 1

La MDPH et ce que vous pouvez demander

Qui fait quoi

Il existe **une MDPH par département** : celle du lieu où vous vivez habituellement depuis plus de 3 mois. Elle peut aussi vous aider à remplir le dossier.

Qui	Rôle
L'équipe pluridisciplinaire (médecin, ergothérapeute, psychologue, travailleur social…)	Évalue vos besoins et propose. Elle **ne décide pas**.
La CDAPH (commission des droits et de l'autonomie)	Prend les **décisions** (un tiers des voix revient aux associations).
La Caf ou la MSA (AAH, AEEH), **le département** (PCH, carte)	Vérifie ses propres conditions et **verse** l'aide.

Le même formulaire (Cerfa n° 15692*01) sert pour une première demande, un renouvellement ou un changement de situation, avec plusieurs droits à la fois.

La date de dépôt compte : pour l'AEEH, l'AAH et la PCH, elle fixe le début des droits. Mieux vaut un dossier complet tôt qu'un dossier parfait trop tard.

Les droits principaux

Droit	Pour qui, en bref
AAH (allocation aux adultes handicapés)	Dès 20 ans ; taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou de 50 à 79 % avec une difficulté importante et durable d'accès à l'emploi ; sous condition de ressources
PCH (prestation de compensation du handicap)	Difficulté absolue pour une activité du quotidien, ou grave pour au moins deux, pendant au moins 1 an
CMI (carte mobilité inclusion)	Mentions invalidité, priorité ou stationnement
RQTH (travailleur handicapé)	Dès 16 ans, quand le handicap rend l'emploi plus difficile
AEEH et aide à l'école	Enfants (Partie 5)
Orientation (foyer, Ésat, service d'accompagnement…)	Selon les besoins

L'AAH en chiffres (au 5 novembre 2026)

- **Montant maximal :** 1 041,59 € par mois, sans autres ressources.
- **Plafond** pour une personne sans enfant : 12 499 € par an (revenu net catégoriel de l'avis d'imposition de l'avant-dernière année).
- Les revenus de la personne avec qui vous vivez en couple ne comptent plus depuis le 1er octobre 2023.

Une demande d'AAH lance **d'office** une demande de RQTH.

La PCH

Elle n'a **pas de plafond de ressources** : vos revenus fixent seulement le taux de prise en charge (taux plein jusqu'à 31 162,62 € de revenu fiscal de référence par an, 80 % au-delà). Elle finance une aide **humaine**, **technique** (matériel), le **logement, le véhicule ou le transport**, des **charges** liées au handicap, une aide **animalière**.

Elle se demande avant 60 ans, ou après si vous remplissiez déjà les conditions avant, ou si vous travaillez encore.

La carte mobilité inclusion

Mention	Condition principale
Invalidité	Taux d'au moins 80 %, ou invalidité de 3e catégorie. Elle inclut tous les avantages de la mention priorité.
Priorité	Taux de moins de 80 %, station debout pénible
Stationnement	Marche très réduite, ou besoin d'être accompagné

Si vous touchez ou demandez l'**APA** (allocation personnalisée d'autonomie), la carte se demande au **conseil départemental**.

> **ANCIENNES CARTES : FIN LE 31 DÉCEMBRE 2026**
>
> Les anciennes cartes d'invalidité et de stationnement ne sont plus valables **après le 31 décembre 2026**. Si vous en avez encore une, demandez la CMI dès maintenant.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Votre dossier MDPH, sans erreur : remplir, joindre, suivre, contester, pour un adulte ou pour un enfant

Le guide complet compte 19 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Le certificat médical
3. Remplir le formulaire et l'envoyer
4. L'attente et la décision
5. Le dossier d'un enfant
6. Renouveler sans rupture
7. Quand la réponse est non
8. Fiches et lettres prêtes à adapter